

5.4 LE DÉPISTAGE DES DROGUES

L'application au Canada des lois américaines sur le dépistage des drogues témoigne des pressions en faveur de l'harmonisation des politiques. Les États-Unis ont imposé des tests de dépistage obligatoires, effectués au hasard, aux employés de l'industrie des transports qui occupent des postes délicats du point de vue de la sécurité. Ces employés comprennent les chauffeurs de trains, de camions et d'autobus, les pilotes et les préposés à l'entretien des aéroports et des compagnies aériennes, ainsi que certains travailleurs des transports maritimes et des pipelines.

Pour beaucoup de Canadiens, de tels tests menacent les droits fondamentaux de la personne, ce qui explique que le Canada n'ait pas adopté de programme du même genre. Cependant, étant donné l'ouverture des frontières aux travailleurs des transports et au personnel d'entretien, les entreprises canadiennes qui veulent travailler soit aux États-Unis, soit pour des sociétés de transport américaines ayant des activités au Canada, devront soumettre leur personnel canadien aux programmes de dépistage.

Ainsi en mai 1989, la compagnie aérienne Northwest Airlines a averti Air Canada, qui fait de l'entretien pour elle à Winnipeg, qu'«à moins que vous ne vous conformiez à la réglementation, Northwest Airlines ne sera plus en mesure de recourir à vos services pour du travail d'entretien après le 29 juin 1989¹²⁹». Cette affaire a été renvoyée à la Commission mixte, mais la réglementation devait avoir force exécutoire dès le 1^{er} janvier 1990.

Même si certains Américains résistent encore à l'application de cette réglementation, les entreprises canadiennes qui ne s'y soumettront pas perdront certainement des possibilités d'affaires. Bien sûr, les Canadiens auront toujours le droit de refuser de se soumettre aux lois américaines sur le dépistage des drogues, mais il leur sera peut-être alors interdit de conduire des véhicules de transport commerciaux et de faire fonctionner des pipelines aux États-Unis et d'entretenir des véhicules et des avions américains au Canada.

Les sociétés qui souhaitent travailler hors de leur propre pays ont toujours été poussées par leurs clients à adopter les pratiques et les procédures locales. Toutefois, à mesure que l'économie canadienne deviendra de plus en plus intégrée à celle des États-Unis, les pressions en faveur de l'harmonisation des politiques et des pratiques ne pourront que s'accroître. Si les entreprises, les pays ou les gens veulent continuer à faire des affaires dans cet univers hautement intégré — où les règles du jeu sont uniformes —, la question n'est pas de savoir si l'on doit ou non harmoniser les politiques, mais comment le faire.

¹²⁹ Texte cité dans *Tradewatch*, CTC, 1(2), mai 1989.